

1. *Débitrice*: **Ormuz Manufacturing SA en liquidation**,
avenue Louis-Casaï 81, 1216 **Cointrin GE**

2. *Remarques*: étude, conception, fabrication, achat, promotion, vente et exploitation de procédé, de machines, d'ateliers, d'usines destinés au traitement de l'air, de l'eau du sol, de tous déchets solides, liquides ou gazeux et de leur revalorisation; mise en oeuvre de solutions globales destinées au traitement des eaux usées et la production d'eau potable; services et formation liés à la commercialisation et l'exploitation de tels équipements; etc.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)

Pour tout renseignement:

Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites

1227 Carouge

(02545798)